

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 mars à 17 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes VAL DE CHER-CONTROIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, Commune déléguée du Controis-en-Sologne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président.

**Étaient présents :** Les délégués des communes de :

ANGE	BOISGARD Daniel		----	
CHATEAUVIEUX	SAUX Christian	NOYERS/CHER	----	
		OISLY	ROSET Jean-Jacques DANIAU Florence	
CHATILLON/CHER	POMA Alain	PONTLEVOY	OLIVIER Christine	
	-----	POUILLE	GOUTX Alain	
CHEMERY	THEVENET Anne-Marie	ROUGEOU	JOULAN Bénédite	
CHISSAY-EN-TOURAIN	-----		CARNAT Eric	
CHOUSSY	GOSSEAUME Thierry	SAINT-AIGNAN	DE SA GOMES Zita	
	BRAULT Jean-Luc		-----	
LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	POULLAIN Anne-Laure	SAINT-GEORGES/CHER	PAOLETTI Jacques	
	CORNEVIN Bernard		ROBIN Jacqueline	
	DELORD Martine		VAILLANT Dominique	
	MARTELLIERE Eric	SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	LEPLARD Michel	
	MICHOT Karine	SAINT-ROMAIN/CHER	TROTIGNON Michel	
	-----	SASSAY	CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre	
	-----	SEIGY	PLAT Françoise	
COUDES	RABUSSEAU Jean-Pierre	SELLES/CHER	COCHETON Stella	
COUFFY	EPIAIS Jean-Pierre			
FAVEROLLES/CHER	RACAULT Olivier			
FRESNES	TORSET Philippe		SOMMIER Vincent	
GY-EN-SOLOGNE	-----		GAUTHIER Michèle	
LASSAY/CROISNE	GAUTRY François		CLERC Guillaume	
MAREUIL/CHER	DUPONT Daniel ( <i>suppléant</i> )		DOUSSAUD Guy	
MEHERS	LIONS Gilles		SOINGS/EN-SOLOGNE	BIETTE Bernard
MEUSNES	GIBAULT Patrick			DELALANDE Anne-Marie
MONTHOU-SUR/CHER	MARINIER Jean-François	THESEE	CHARLUTEAU Daniel	
	HÉNAULT Damien	VALLIERES-LES-GRANDES	LACROIX Eric	
	LANGLAIS Pierre			
MONTRICHARD-VAL-DE-CHER	ESNARD Dominique			
	MOREAU Isabelle			

**Étaient absents excusé(s) :**

Les délégués des Communes de : **CHATILLON/CHER** : Mme LHUILIER Laure – **CHISSAY-EN-TOURAIN** : M. PLASSAIS Philippe – **LE CONTROIS-EN-SOLOGNE** : Mme MICHOT Karine - M. BARON Hervé - M. LEGOUY Quentin – **GY-EN-SOLOGNE** : M. BAILLIEUL Franck – **MAREUIL/CHER** : Mme GOINEAU Annick – **NOYERS/CHER** : M. SARTORI Philippe – Mme BOUHIER Sylvie – **SAINT-AIGNAN** : M. SAUQUET Claude –

**Absent(e)s ayant donné procuration** : Mme LHUILIER Laure à M. POMA Alain – M. PLASSAIS Philippe à M. GOSSEAUME Thierry – M. BARON Hervé à Mme DE SA GOMES Zita – M. BAILLIEUL Franck à M. GAUTRY François– M. SARTORI Philippe à M. BRAULT Jean-Luc– Mme BOUHIER Sylvie à M. ROSET Jean-Jacques – M. SAUQUET Claude à M. CARNAT Eric –

Monsieur RABUSSEAU Jean- Pierre est arrivé à 17 h 45.

Mme MICHOT Karine est sortie à 19 h 05. Elle a donné pouvoir à Mme DELORD Martine.

**Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'Assemblée réunie pour le Conseil communautaire au sein de la salle des fêtes de Contres, Commune déléguée du Controis-en-Sologne.

Puis il demande au Conseil si des observations sont à apporter au compte-rendu de la dernière séance communautaire. Le Conseil l'entérine à l'unanimité.

Il rend ensuite compte de la décision qu'il a prise, depuis le dernier Conseil, dans le cadre des délégations qui lui sont conférées.

Cette décision est la suivante :

### **Décision N° 02/2022**

#### **MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°2 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIF A L'ENTRETIEN DE ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL-DE-CHER-CONTROIS – 201961521-PI**

Un acte modificatif n°2 au marché sera signé avec la **SARL TESSIER Paysage** sise 14 rue des Hayes à FAVEROLLES-SUR-CHER (41400) d'un montant total de **42.989,00 € HT** soit 51.586,80 € TTC (TVA 20% : 8.597,80 €).

**Le Conseil communautaire prend acte de la communication de la décision du Président prise dans le cadre de sa délégation.**

Avant de débiter la séance, celui-ci tient à exprimer tout son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien. Pour chaque initiative mise en place sur le territoire communautaire les communes et les associations sont invitées à se rapprocher de Madame Pascale SILBERMAN, chargée de mission auprès de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher dont l'adresse mail est la suivante : [pref-crise-ukraine@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-crise-ukraine@loir-et-cher.gouv.fr). Cette centralisation par la Préfecture des propositions de logement, d'hébergement et d'accompagnement des familles permet une vision globale de l'offre afin de répondre au mieux aux demandes qui pourraient être formulées. Au nom de la Communauté de communes, le Président conclut en remerciant par avance l'engagement de chacun et chacune.

Puis le Conseil délibère sur les dossiers suivants :

### **Affaires générale**

#### **1. RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEUSNES - INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE TITULAIRE**

En raison de plusieurs démissions au sein du conseil municipal de la commune de Meusnes (41140), le Conseil municipal de ladite commune a été entièrement renouvelé. A l'issue de cette élection, Monsieur Patrick GIBault a été élu maire et devient donc élu communautaire titulaire en application de l'article L 273-11 du Code électoral.

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales,

**Vu** le Code électoral et notamment son article L. 273-11,

**Considérant** l'élection municipale de la Commune de la Commune de Meusnes en date du 5 mars 2022,

Le Conseil, **à l'unanimité**, prend acte de l'installation de Monsieur Patrick GIBault, en qualité d'élu communautaire titulaire en lieu et place de Madame Carole ROUSSEAU. Le Président précise ensuite à l'Assemblée que Madame Véronique SERIEYS est quant à elle l'élue communautaire suppléante pour ladite commune.

#### **2. APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS**

Le Comité syndical du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais réuni le 12 octobre 2021 s'est prononcé favorablement à la modification de l'article 5 de ses statuts concernant la représentativité du Département de Loir-et-Cher. Celui-ci était représenté jusqu'alors par 2 délégués titulaires par canton ayant au moins une commune adhérente. La nouvelle représentativité est désormais fixée à un délégué titulaire et à un délégué suppléant siégeant au Conseil départemental par canton dont le bureau centralisateur est situé sur le territoire du pays. Il convient désormais au Conseil de se prononcer sur la modification statutaire susvisée.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5212-7-1,

**Vu** la délibération du Comité syndical du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais du 12 octobre 2021,

Le Conseil, **à l'unanimité**, approuve la modification de l'article 5 des statuts du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais concernant la représentativité du Département de Loir-et-Cher au sein du Comité Syndical.

Monsieur Jacques PAOLETTI, Vice-Président en charge des Finances et Moyens Généraux prend la parole et présente à l'Assemblée l'ensemble du volet financier sur lequel chaque élu devra statuer.

### **3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 (BUDGETS PRINCIPAUX ET BUDGETS ANNEXES) DRESSE PAR MONSIEUR VIGUIE THIERRY, TRESORIER DE CONTRES COMMUNE DELEGUEE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE**

Après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Principal, et des budgets annexes suivants : Spanc - ZA des Barreliers-Doulain- ZA des Barreliers Grand-Mont - ZA des Barreliers Village-artisans - ZA Selles-sur-Cher - ZAE Grille-Midi – Bâtiments relais - Locaux commerciaux - Gendarmerie - Aménagement de zones - ZA Saint-Aignan - ZA Noyers-sur-Cher - Maisons de Santé Pluridisciplinaire et GEMAPI, de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après** s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que toutes les opérations sont régulièrement et bien justifiées,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution des budgets principaux et budgets annexes de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, déclare que le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes précités, dressés pour l'exercice 2021, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **4. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son l'article L 2121-14,

**Considérant** que Monsieur Jacques PAOLETTI, 1er Vice-président aux Finances et Moyens-Généraux, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

**Considérant** que Monsieur Jean-Luc BRAULT, Président, s'est retiré de la séance lors du vote relatif à l'adoption du compte administratif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis,

**Vu** le compte de gestion 2021 du budget principal de la communauté de Communes Val de Cher-Controis et Cher à la Loire et des budgets annexes dressés par le trésorier,

**Après** présentation par Monsieur Jacques PAOLETTI, 1<sup>er</sup> Vice-président aux Finances, Moyens-Généraux et perspectives financières, des écritures du compte administratif 2021 du budget principal et des budgets annexes,

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve, les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes suivants : Spanc - ZA des Barreliers-Doulain - ZA des Barreliers-Grand-Mont - Village-artisans - ZA Selles-sur-Cher – ZAE Grille Midi- Bâtiments relais - Locaux commerciaux – Gendarmerie- Aménagement de zones - ZA Saint-Aignan – ZA Noyers-sur-Cher - Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), et GEMAPI comme suit :

#### **Budget principal**

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	-23 781 427,55 €	28 784 023,71 €	-7 836 319,04 €	7 616 629,07 €
opérations d'ordre	-1 137 274,30 €	52 219,00 €	-52 219,00 €	1 137 274,30 €
<b>Total Cumulé</b>	<b>-24 918 701,85 €</b>	<b>28 836 242,71 €</b>	<b>-7 888 538,04 €</b>	<b>8 753 903,37 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>3 917 540,86 €</b>		<b>865 365,33 €</b>
Résultat Antérieur 2020		6 609 224,09 €		2 182 361,51 €
<i>Part affecté à l'investissement</i>				
<b>Résultat réel</b>		<b>10 526 764,95 €</b>		<b>3 047 726,84 €</b>
<b>Résultat global Excédent</b>	<b>13 574 491,79 €</b>			
<b>hors restes à réaliser</b>				

**Spanc sur le territoire Val de Cher-Controis**

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	-59 088,69 €	69 500,00 €		
opérations d'ordre	-620,00 €			620,00 €
<b>Total Cumulé</b>	<b>-59 708,69 €</b>	<b>69 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>620,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>9 791,31 €</b>		<b>620,00 €</b>
Résultat Antérieur 2020		114 956,76 €		13 842,15 €
<b>Résultat réel</b>		<b>124 748,07 €</b>		<b>14 462,15 €</b>
<b>Résultat global Excédent</b>	<b>139 210,22 €</b>			
<b>hors restes à réaliser</b>				

**ZA des Barreliers Doulain**

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	-30 900,00 €	316 425,00 €		
opérations d'ordre	-2 237 501,67 €	1 951 076,67 €	-1 951 076,67 €	2 237 501,67 €
<b>Total Cumulé</b>	<b>-2 268 401,67 €</b>	<b>2 267 501,67 €</b>	<b>-1 951 076,67 €</b>	<b>2 237 501,67 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>-900,00 €</b>		<b>286 425,00 €</b>	
Résultat Antérieur 2020		1 809 452,92 €	-1 921 076,67 €	
<b>Résultat réel</b>		<b>1 808 552,92 €</b>	<b>-1 634 651,67 €</b>	
<b>Résultat global Déficit</b>	<b>173 901,25 €</b>			
<b>hors restes à réaliser</b>				

**ZA des Barreliers Grand Mont**

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles				
opérations d'ordre	-416 477,66 €	416 477,66 €	-416 477,66 €	416 477,66 €
<b>Total Cumulé</b>	<b>-416 477,66 €</b>	<b>416 477,66 €</b>	<b>-416 477,66 €</b>	<b>416 477,66 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
Résultat Antérieur 2020		1 395 262,63 €	-416 477,66 €	
<b>Résultat réel</b>		<b>1 395 262,63 €</b>	<b>-416 477,66 €</b>	
<b>Résultat global Excédent</b>	<b>978 784,97 €</b>			
<b>hors restes à réaliser</b>				

### Village Artisans

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	-203 720,37 €	1 376 553,83 €	-937 044,58 €	144 655,34 €
opérations d'ordre	-1 179 638,48 €	19 656,98 €	-19 656,98 €	1 179 638,48 €
<b>Total Cumulé</b>	<b>-1 383 358,85 €</b>	<b>1 396 210,81 €</b>	<b>-956 701,56 €</b>	<b>1 324 293,82 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>12 851,96 €</b>		<b>367 592,26 €</b>
Résultat Antérieur 2020			-164 013,72 €	
Part affecté à l'investissement				
<b>Résultat réel</b>		<b>12 851,96 €</b>		<b>203 578,54 €</b>
<b>Résultat global Déficit</b>	<b>216 430,50 €</b>			
<b>hors restes à réaliser</b>				

### ZA Selles-sur-Cher

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles		51 250,00 €		
opérations d'ordre	-318 159,45 €	266 909,45 €	-266 909,45 €	318 159,45 €
<b>Total Cumulé</b>	<b>-318 159,45 €</b>	<b>318 159,45 €</b>	<b>-266 909,45 €</b>	<b>318 159,45 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>		<b>0,00 €</b>		<b>51 250,00 €</b>
Résultat Antérieur 2019			-318 159,45 €	
<b>Résultat réel</b>		<b>0,00 €</b>	<b>-266 909,45 €</b>	
<b>Résultat global Déficit</b>	<b>-266 909,45 €</b>			
<b>hors restes à réaliser</b>				

### ZAE Grille Midi

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles				
opérations d'ordre	-356 300,13 €	356 300,13 €	-356 300,13 €	356 300,13 €
<b>Total Cumulé</b>	<b>-356 300,13 €</b>	<b>356 300,13 €</b>	<b>-356 300,13 €</b>	<b>356 300,13 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
Résultat Antérieur 2020		46 128,09 €	-356 300,13 €	
<b>Résultat réel</b>		<b>46 128,09 €</b>	<b>-356 300,13 €</b>	
<b>Résultat global Déficit</b>	<b>-310 172,04 €</b>			
<b>hors restes à réaliser</b>				

### Bâtiments relais

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	-235 206,86 €	1 174 231,34 €	-1 252 521,13 €	1 537 159,81 €
opérations d'ordre	-586 617,89 €	19 847,89 €	-19 847,89 €	586 617,89 €
<b>Total Cumulé</b>	<b>-821 824,75 €</b>	<b>1 194 079,23 €</b>	<b>-1 272 369,02 €</b>	<b>2 123 777,70 €</b>
Résultat de l'exercice 2021		372 254,48 €		851 408,68 €
Résultat Antérieur 2020			-1 048 741,70 €	
<b>Résultat réel</b>		<b>372 254,48 €</b>	<b>-197 333,02 €</b>	
<b>Résultat global Déficit</b>	<b>174 921,46 €</b>			
<b>hors restes à réaliser</b>				

### Locaux commerciaux

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	-13 399,78 €	52 767,60 €	-30 500,00 €	630,23 €
opérations d'ordre	-41 088,00 €	11 961,00 €	-11 961,00 €	41 088,00 €
<b>Total Cumulé</b>	<b>-54 487,78 €</b>	<b>64 728,60 €</b>	<b>-42 461,00 €</b>	<b>41 718,23 €</b>
Résultat de l'exercice 2021		10 240,82 €	-742,77 €	
Résultat Antérieur 2020		6 060,19 €	-630,23 €	
<b>Résultat réel</b>		<b>16 301,01 €</b>	<b>-1 373,00 €</b>	
<b>Résultat global Excédent</b>	<b>14 928,01 €</b>			
<b>hors restes à réaliser</b>				

### Gendarmerie

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	-27 741,73 €	60 129,98 €	-1 584 543,89 €	450 731,82 €
opérations d'ordre	-55 197,00 €	27 597,00 €	-27 597,00 €	55 197,00 €
<b>Total Cumulé</b>	<b>-82 938,73 €</b>	<b>87 726,98 €</b>	<b>-1 612 140,89 €</b>	<b>505 928,82 €</b>
Résultat de l'exercice 2021		4 788,25 €	-1 106 212,07 €	
Résultat Antérieur 2020		86 873,29 €		471 175,32 €
<b>Résultat réel</b>		<b>91 661,54 €</b>	<b>-635 036,75 €</b>	
<b>Résultat global Excédent</b>	<b>-543 375,21 €</b>			
<b>hors restes à réaliser</b>				

### Aménagement de Zones

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	-33 942,80 €	1 267 918,69 €		
opérations d'ordre	-3 062 671,15 €	2 231 800,45 €	-2 231 800,45 €	3 062 671,15 €
<b>Total Cumulé</b>	<b>-3 096 613,95 €</b>	<b>3 499 719,14 €</b>	<b>-2 231 800,45 €</b>	<b>3 062 671,15 €</b>
Résultat de l'exercice 2021		403 105,19 €		830 870,70 €
Résultat Antérieur 2020	-0,27 €		-1 755 346,29 €	
<b>Résultat réel</b>		<b>403 104,92 €</b>	<b>-924 475,59 €</b>	
<b>Résultat global Déficit</b>	<b>-521 370,67 €</b>			
<b>hors restes à réaliser</b>				

### ZA Saint-Aignan-sur-Cher

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	-776,25 €		-53 534,97 €	
opérations d'ordre	-196 018,38 €	196 018,38 €	-196 018,38 €	196 018,38 €
<b>Total Cumulé</b>	<b>-196 794,63 €</b>	<b>196 018,38 €</b>	<b>-249 553,35 €</b>	<b>196 018,38 €</b>
Résultat de l'exercice 2021	-776,25 €		-53 534,97 €	
Résultat Antérieur 2020		50 270,04 €	-142 482,64 €	
<b>Résultat réel</b>		<b>49 493,79 €</b>	<b>-196 017,61 €</b>	
<b>Résultat global Déficit</b>	<b>-146 523,82 €</b>			
<b>hors restes à réaliser</b>				

### ZA Noyers-sur-Cher

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles				
opérations d'ordre	-47 845,24 €	47 845,24 €	-47 845,24 €	47 845,24 €
<b>Total Cumulé</b>	<b>-47 845,24 €</b>	<b>47 845,24 €</b>	<b>-47 845,24 €</b>	<b>47 845,24 €</b>
Résultat de l'exercice 2021		0,00 €		0,00 €
Résultat Antérieur 2020		80 876,91 €	-47 845,24 €	
<b>Résultat réel</b>		<b>80 876,91 €</b>	<b>-47 845,24 €</b>	
<b>Résultat global Excédent</b>	<b>33 031,67 €</b>			
<b>hors restes à réaliser</b>				

**Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	-84 107,79 €	157 488,96 €	-117 185,94 €	26 784,42 €
opérations d'ordre	-105 619,00 €	36 091,67 €	-36 091,67 €	105 619,00 €
<b>Total Cumulé</b>	<b>-189 726,79 €</b>	<b>193 580,63 €</b>	<b>-153 277,61 €</b>	<b>132 403,42 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>3 853,84 €</b>	<b>-20 874,19 €</b>	
Résultat Antérieur 2020		65 093,71 €	-26 784,42 €	
<b>Résultat réel</b>		<b>68 947,55 €</b>	<b>-47 658,61 €</b>	
<b>Résultat global Excédent</b>	<b>21 288,94 €</b>			
<b>hors restes à réaliser</b>				

**Gémapi**

Opération de l'exercice	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	-733 442,10 €	872 117,00 €	-75 918,00 €	74 370,00 €
opérations d'ordre				
<b>Total Cumulé</b>	<b>-733 442,10 €</b>	<b>872 117,00 €</b>	<b>-75 918,00 €</b>	<b>74 370,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>138 674,90 €</b>	<b>-1 548,00 €</b>	
Résultat Antérieur 2020		44 272,71 €	-41 844,00 €	
<b>Résultat réel</b>		<b>182 947,61 €</b>	<b>-43 392,00 €</b>	
<b>Résultat global Excédent</b>	<b>139 555,61 €</b>			
<b>hors restes à réaliser</b>				

Ci-joint note brève et synthétique du compte administratif 2021.

**5. AFFECTATION DES RESULTATS 2021- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Après avoir entendu les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes susvisés, Constatant que les comptes administratifs sont ainsi détaillés :

Budgets	Opérations	Montant
Budget principal	un excédent cumulé de fonctionnement de un excédent cumulé d'investissement de un solde négatif de restes à réaliser de	10 526 764.95 € 3 047 726.84 € - 1 995 710.99 € <b>pas d'affectation obligatoire</b>
Spanc	un excédent cumulé de fonctionnement de un excédent cumulé d'investissement de pas de reste à réaliser	124 748.07 € 14 462.15 € 0.00 € <b>pas d'affectation obligatoire</b>
Village artisans	un excédent cumulé de fonctionnement de un déficit cumulé d'investissement de pas de reste à réaliser	12 851.96 € 203 578.54 € 0.00 € <b>pas d'affectation obligatoire</b>
Bâtiments relais	un excédent cumulé de fonctionnement de un déficit cumulé d'investissement de un solde négatif de reste à réaliser	372 254.48 € - 197 333.02 € - 106 189.49 €
Locaux commerciaux	un excédent cumulé de fonctionnement de un déficit cumulé d'investissement de pas de reste à réaliser	16 301.01 € - 1 373.00 € 0.00 €
Gendarmerie	un excédent cumulé de fonctionnement de un déficit cumulé d'investissement de un solde positif de restes à réaliser	91 661.54 € - 635 036.75 € 589 357.20 €
MSP	un excédent cumulé de fonctionnement de un déficit cumulé d'investissement de un solde négatif de restes à réaliser	68 947.55 € -47 658.61 € -144 065.00 €

GEMAPI	un excédent cumulé de fonctionnement de	182 947.61 €
	un déficit cumulé d'investissement de	- 43 392.00 €
	un solde négatif de restes à réaliser	- 25 380.00 €

Le Conseil constate à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

✓ **BUDGET PRINCIPAL**

- ✓ Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de : 10 526 764.95 €
- ✓ Pour information, l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) est de : 3 047 726.84 €

✓ **BUDGET ANNEXE SPANC**

Affectation du résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- ✓ Excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de : **124 748.07 €** - Pour information, l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) est de : **14 462.15 €**

✓ **BUDGET ANNEXE VILLAGE ARTISANS**

Affectation du résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- ✓ Excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de : **12 851.96 €** - Pour information, l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) est de : **203 578.54 €**

✓ **BUDGET ANNEXE BATIMENTS RELAIS**

**A titre obligatoire :**

- ✓ Au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) de : **303 522.51 €**. **Le solde disponible** est affecté à l'excédent de fonctionnement (ligne 002) pour : **68 731.97 €**

✓ **BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX**

**À titre obligatoire :**

- ✓ Au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit **1 373.00 €**
- ✓ Le solde disponible de 16 301.01€ moins 1 373.00 € soit au total **14 928.01 €** est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de : **14 928.01 €**

✓ **BUDGET ANNEXE GENDARMERIE**

**A titre obligatoire :**

- ✓ Au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) de : **91 661.54 €**

✓ **BUDGET ANNEXE MSP**

**À titre obligatoire :**

- ✓ Au compte 1068, pour couvrir partiellement le besoin de financement de la section d'investissement soit **68 947.55 €**
- ✓ Aucun solde disponible

✓ **BUDGET ANNEXE GEMAPI**

**A titre obligatoire :**

- ✓ Au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit 68 772.00 €
- Le solde disponible** de 182 947.61 € moins 68 772.00 €, soit au total 114 175.61 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de : **114 175.61 €**

**6. RAPPORT 2022 EGALITE FEMMES- HOMMES**

Madame Martine DELORD, Vice-présidente déléguée aux ressources humaines, informe l'Assemblée que les Communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'Assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget. La loi n'impose pas de débat et de vote mais l'exécutif peut décider de soumettre le rapport à la discussion et au vote. A minima, la présentation devra être attestée par une délibération. Il conditionne la légalité du vote des budgets des collectivités concernées au même titre que le débat d'orientations budgétaires. Ce rapport concerne le fonctionnement de la Collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le rapport appréhende la Collectivité comme employeur en présentant la politique des ressources humaines de la Collectivité en matière d'égalité professionnelle

entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle.

**Vu** la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment par ses articles 61 et 77,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1-2 et D 2311-16,

**Vu** le décret n°2015-761 du 24 juin 2015,

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2022.

## **7. ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif et notamment ses articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal et budgets annexes,

**Considérant** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire du 21 février 2022 et des débats qui ont eu lieu lors de la Commission des Finances du 28 février 2022 ;

**Considérant** le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes présentés par le Président, soumis au vote par nature,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide du vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement », et sans vote formel sur chacun des chapitres, et adopte le budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes qui s'équilibrent en recettes et dépenses comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL**

- Section de Fonctionnement : 38 690 664.95 €
- Section d'Investissement : 21 468 991.84 €

### **BUDGETS ANNEXES**

#### o **SPANC VAL DE CHER-CONTROIS**

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>-167 248,07</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>-28 462,15</b>
Chapitre 011 - Dépenses à caractères générales	-95 148,07	Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitre 012- Charges de personnel et frais assimilés	-51 100,00	Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	-20 462,15
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	-6 000,00	Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	-8 000,00
Chapitre 67 - Autres charges exceptionnelles	-1 000,00	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	
Chapitre 023 - Virement entre section	-14 000,00		
<b>RECETTES</b>	<b>167 248,07</b>	<b>RECETTES</b>	<b>28 462,15</b>
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté	124 748,07	Chapitre 001 - Résultat d'investissement reporté	14 462,15
Chapitre 70 - Ventes de produits et prestations	42 500,00	Chapitre 021 - Virement entre section	14 000,00

#### o **AVEC VOTE A L'OPERATION VILLAGES ARTISANS ENTREPRENANTS - BATIMENTS RELAIS - LOCAUX COMMERCIAUX- GENDARMERIE- MSP- GEMAPI**

06705 - Village artisans			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>-227 856,96</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>-313 578,54</b>
Chapitre 011 - Dépenses à caractères générales	-32 851,96	OPFI - Opérations financières	-180 000,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	-30 005,00	Opération 202201 - Cellule 16 Rue de la Fosse Mardeau	-20 000,00
Chapitre 66 - Charges financières	-55 000,00	Opération 202202 - Aménagements cellules	-113 578,54
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	-20 000,00		
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-90 000,00		
<b>RECETTES</b>	<b>227 856,96</b>	<b>RECETTES</b>	<b>313 578,54</b>
Chapitre 002 - Résultat reporté	12 851,96		
Chapitre 70 - Ventes de produits et prestations	10 000,00	OPFI - Opérations financières	313 578,54
Chapitre 75 - Pautres produits de gestion courante	190 005,00		
Chapitre 77 - Autres produits exceptionnels			
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	15 000,00		

06710 - Batiments Relais			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>-683 142,97</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>-6 100 722,51</b>
Chapitre 011 - Dépenses à caractères générales	-154 442,97	OPFI - Opérations financières	-619 422,51
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	-96 500,00	Opération 201704 - Batiment Terra Cérés	-121 000,00
Chapitre 66 - Charges financières	-79 000,00	Opération 201802 - Bat St Aignan Cloture	-35 000,00
Chapitre 67 - Autres charges exceptionnelles		Opération 201804 - Bâtiment bureaux	-5 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	-162 500,00	Opération 201808 - Batiment M.Vauché	-800,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-190 700,00	Opération 201905 - Batiment Rabet Thenay	-632 000,00
		Opération 202001 - Batiment Lassay Sur Croisne	-600 000,00
		Opération 202101 - Batiment Pontlevoy Rue Franche	-2 500,00
		Opération 202201 - Bâtiment St Georges	-1 055 000,00
		Opération 202202 - Bâtiment Thenay 3 cellules	-830 000,00
		Opération 202203 - Bâtiment Intermarché	-2 200 000,00
<b>RECETTES</b>	<b>683 142,97</b>	<b>RECETTES</b>	<b>6 100 722,51</b>
Chapitre 002 - Résultat reporté	68 731,97		
Chapitre 70 - Ventes de produits et prestations	61 500,00	OPFI - Opérations financières	5 550 722,51
Chapitre 75 - Pautres produits de gestion courante	550 000,00	Opération 201905 - Bâtiment Rabet Thenay	550 000,00
Chapitre 77 - Autres produits exceptionnels			
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 911,00		

06712 - Locaux Commerciaux			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>-68 794,01</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>-43 834,00</b>
Chapitre 011 - Dépenses à caractères générales	-26 328,01	OPFI - Opération financière	-43 834,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	-5,00		
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	-1 361,00	Chapitre 001 - déficit reporté	-1 373,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-41 100,00	Chapitre 040 - Opérations d'ordre	-11 961,00
		Chapitre 16 - Emprunts et dettes	-30 500,00
<b>RECETTES</b>	<b>68 794,01</b>	<b>RECETTES</b>	<b>43 834,00</b>
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté	14 928,01	OPFI - Opération financière	43 834,00
Chapitre 70 - Ventes de produits et prestations	900,00		
Chapitre 75 - Pautres produits de gestion courante	41 005,00	Chapitre 021 - virement entre section	1 361,00
Chapitre 77 - Autres produits exceptionnels		Chapitre 040 - Opérations d'ordre	41 100,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	11 961,00	Chapitre 10 - immobilisations corporelles	1 373,00

06714 - Gendarmerie			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>-197 005,00</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>-936 688,54</b>
Chapitre 011 - Dépenses à caractères générales	-39 700,00	OPFI - Opérations financières	-773 636,75
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	-5,00	Opération 201801- Construction gendarmerie Selles	-163 051,79
Chapitre 66 - Charges financières	-13 600,00		
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	-88 500,00		
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-55 200,00		
<b>RECETTES</b>	<b>197 005,00</b>	<b>RECETTES</b>	<b>936 688,54</b>
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté		OPFI - Opérations financières	235 361,54
Chapitre 75 - Pautres produits de gestion courante	169 005,00	Opération 201801- Construction gendarmerie Selles	701 327,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28 000,00		

06718 - Maisons de santé pluridisciplinaire			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>-216 755,00</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>-2 377 847,55</b>
Chapitre 011 - Dépenses à caractères générales	-82 750,00		
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes	-5,00	OPFI - Opérations financières	-138 608,61
Chapitre 66 - Charges financières	-25 100,00	202001- Climatisation MSP Contres	-790,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		202101 - MSP Selles et Meusnes	-2 238 448,94
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-108 900,00		
<b>RECETTES</b>	<b>216 755,00</b>	<b>RECETTES</b>	<b>2 377 847,55</b>
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté			
Chapitre 70 - Ventes de produits et prestations		OPFI - Opérations financières	2 377 847,55
Chapitre 75 - Pautres produits de gestion courante	180 505,00		
Chapitre 77 - Autres produits exceptionnels			
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	36 250,00		

06720- Gémapl			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>-960 000,00</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>-238 772,00</b>
Chapitre 011 - Dépenses à caractères générales	-133 000,00	Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	-43 392,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	-657 000,00	Chapitre 020 - Dépenses imprévues	-195 380,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	-170 000,00	Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	
<b>RECETTES</b>	<b>960 000,00</b>	<b>RECETTES</b>	<b>238 772,00</b>
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté	114 175,61	Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	170 000,00
Chapitre 77 - Autres produits exceptionnels	845 824,39	Chapitre 10 - Immobilisations corporelles	68 772,00
		Chapitre 13 - Subventions d'équipement	

○ **SANS VOTE A L'OPERATION ZA DES BARRELIERS DOULAIN - ZA DES BARRELIERS GRAND MONT- ZA SELLES-SUR-CHER- ZAE GRILLE MIDI – AMENAGEMENT DE ZONES – ZA SAINT AIGNAN – ZA NOYERS-SUR-CHER –**

06703 - ZAE Les Barreliers Doulain			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>-3 969 434,59</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>-3 690 628,34</b>
Chapitre 011 - Dépenses à caractères générales		Chapitre 001 - Résultat d'investissement reporté	-1 634 651,67
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	-5,00	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-2 055 976,67
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-3 969 429,59		
<b>RECETTES</b>	<b>3 969 434,59</b>	<b>RECETTES</b>	<b>3 969 429,59</b>
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté	1 808 552,92	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	
Chapitre 70 - Ventes de produits	104 900,00	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 969 429,59
Chapitre 75 - Pautres produits de gestion courante	5,00		
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 055 976,67		

06704 - ZAE Les Barreliers Grandmont			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>-1 904 245,29</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>-832 955,32</b>
Chapitre 011 - Dépenses à caractères générales		Chapitre 001 - Résultat d'investissement reporté	-416 477,66
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	-5,00	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-416 477,66
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-1 904 240,29		
<b>RECETTES</b>	<b>1 904 245,29</b>	<b>RECETTES</b>	<b>1 904 240,29</b>
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté	1 395 262,63	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 904 240,29
Chapitre 70 - Ventes de produits	92 500,00		
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	5,00		
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	416 477,66		

06708 - ZA Selles sur Cher			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>-266 919,45</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>-533 823,90</b>
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	-5,00	Chapitre 001 - Résultat d'investissement reporté	-266 909,45
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-266 914,45	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-266 914,45
<b>RECETTES</b>	<b>266 919,45</b>	<b>RECETTES</b>	<b>533 823,90</b>
Chapitre 75 - Pautres produits de gestion courante	5,00	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	266 909,45
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	266 914,45	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	266 914,45

06709 - ZA Grille Midi			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>-402 438,22</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>-712 605,26</b>
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	-5,00	Chapitre 001 - Résultat d'investissement reporté	-356 300,13
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-402 433,22	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-356 305,13
<b>RECETTES</b>	<b>402 438,22</b>	<b>RECETTES</b>	<b>712 605,26</b>
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté	46 128,09	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	310 172,04
Chapitre 75 - Pautres produits de gestion courante	5,00	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	402 433,22
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	356 305,13		

06715 - Aménagement de Zones			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>-2 661 967,57</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>-3 183 333,24</b>
Chapitre 002 - Déficit d'exploitation reporté		Chapitre 001 - Résultat d'investissement reporté	-924 475,59
Chapitre 011 - Dépenses à caractères générales	-61 000,00	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-2 258 857,65
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	-5,00		
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-2 600 962,57		
<b>RECETTES</b>	<b>2 661 967,57</b>	<b>RECETTES</b>	<b>3 183 333,24</b>
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté	403 104,92		
Chapitre 70 - Ventes de produits et prestations		Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	582 370,67
Chapitre 75 - Pautres produits de gestion courante	5,00	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 600 962,57
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 258 857,65		

06716 - ZA Saint Aignan			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>-245 517,17</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>-392 035,99</b>
Chapitre 011 - Dépenses à caractères générales		Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	-196 017,61
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	-5,00	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	
Chapitre 66 - Charges financières		Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-196 018,38
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-245 512,17		
<b>RECETTES</b>	<b>245 517,17</b>	<b>RECETTES</b>	<b>392 035,99</b>
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté	49 493,79		
Chapitre 75 - Pautres produits de gestion courante	5,00	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	146 523,82
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	196 018,38	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	245 512,17

06717 - ZA Noyers			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>-128 732,15</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>-95 695,48</b>
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	-5,00	Chapitre 001 - Résultat d'investissement reporté	-47 845,24
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-128 727,15	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-47 850,24
<b>RECETTES</b>	<b>128 732,15</b>	<b>RECETTES</b>	<b>128 727,15</b>
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté	80 876,91	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	128 727,15
Chapitre 75 - Pautres produits de gestion courante	5,00		
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	47 850,24		

### Ci-joint présentation brève et synthétique du budget primitif 2021.

Madame Karine MICHOT, élue communautaire de la Commune du Controis-en-Sologne s'interroge sur l'absence d'un montant au niveau des dépenses imprévues concernant le budget principal. Monsieur Jacques PAOLETTI, Vice-Président en charge des Finances et Moyens Généraux lui précise que dans le cadre de la nouvelle nomenclature M57 adopté par le Conseil communautaire du 29 novembre 2021, il y a une absence de chapitres de dépenses imprévues dotés en crédits de paiement mais il est prévu que l'organe délibérant puisse voter des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

Monsieur Eric CARNAT, élu communautaire et maire de la commune de Saint-Aignan prend la parole et demande des précisions sur les trois points suivants :

#### Hébergement social

Le centre de séjour de l'AVAC sis à Thésée ayant déjà fait l'objet d'une étude par l'UNAT, Monsieur CARNAT s'interroge sur le montant inscrit au budget 2022. Monsieur le Président lui précise que l'étude réalisée précédemment est une étude portant sur un projet global d'hébergement au service du tourisme social et solidaire des jeunes et des saisonniers sur le territoire communautaire. La nouvelle étude est une étude économique pour la réhabilitation du seul centre de séjour de Thésée.

#### Passerelle sur le Cher

A la demande de Monsieur Eric CARNAT, le Président précise que le soutien financier de la Communauté qui sera apporté à la réalisation de la passerelle de Saint-Aignan pour traverser le Cher pourra aller au-delà de la somme de 150 000 € demandée par la Commune en fonction du montant des travaux. Le coût de l'opération devra néanmoins être maîtrisé.

#### Base nautique des Coufflons

Suite aux interrogations de Monsieur Eric CARNAT sur l'avenir de la base nautique des coufflons à Seigy, le Président indique que tous les moyens sont engagés actuellement pour trouver un nouvel exploitant pour ce site.

Monsieur Jacques PAOLETTI, Vice-Président en charge des Finances et Moyens Généraux, remercie l'ensemble des services communautaires qui œuvre à la bonne gestion de la Communauté. Monsieur le Président remercie ce dernier et Monsieur François DURIS, Responsable du service finances de la Communauté, pour le travail effectué. Il tient à rappeler que la situation financière de la Communauté est satisfaisante mais qu'il convient de rester vigilant au regard d'un contexte socio-économique compliqué. Ainsi dans les mois à venir, les communes vont devoir notamment faire face à une augmentation de leur facture énergétique à hauteur de 100 % pour certaines d'entre-elles. Des choix devront être faits. Seuls les projets structurants relevant de l'intérêt général pourront être soutenus par la Communauté.

### **AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT 2022**

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits. La procédure des autorisations de programme (AP), crédit de paiement (CP), est une dérogation à ce principe budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP. Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt. Les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales. Ils permettent un allègement du budget et une présentation plus simple mais nécessitent un suivi rigoureux :

- Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes

Monsieur Jacques PAOLETTI, Vice-président en charge des Finances et Moyens Généraux, souligne que la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement, une des nouveautés de la nomenclature M57, constitue une réponse organisée pour permettre de mettre en œuvre la pluriannualité des investissements publics en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers. Pour la mise en place et le suivi annuel des AP/CP une délibération distincte de celle du budget doit être prise. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès la publication de ladite délibération, l'exécution peut commencer, par la signature d'un marché par exemple. Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP révisés.

Dans ce cadre réglementaire il est proposé au Conseil de mettre en place cette procédure pour les trois dossiers suivants :

### **8. CŒUR DE FRANCE A VELO**

Coût estimatif de ce programme : **6 000 000 €**

Opération 201820 :

Nature	AP - Total Opérations TTC	Crédits de Paiements ( CP )					Total
		Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	
Travaux	-6 000 000,00 €	-2 620,00 €	-203 244,74 €	-5 700 000,00 €	-94 135,26 €		-6 000 000,00 €
Subventions	4 000 000,00 €			3 600 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	4 000 000,00 €
FCTVA	974 000,00 €	431,36 €	33 462,21 €	938 448,00 €	1 504,03 €		973 845,60 €
<b>Reste à charge</b>	<b>-1 026 000,00 €</b>	<b>-2 188,64 €</b>	<b>-169 782,53 €</b>	<b>-1 161 552,00 €</b>	<b>107 368,77 €</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>-1 026 154,40 €</b>

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, autorise le Président ou son représentant à engager les dépenses pour l'opération cœur de France à vélo à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes susvisées.

## 9. DISPOSITIF AMELIORATION DE L'HABITAT

Coût estimatif de ce programme : **1 500 000 €**

Opération 201802

Nature	AP - Total Opérations TTC	Crédits de Paiements ( CP )						
		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Total
2031 - Frais d'étude	-890 000,00 €	-48 822,00 €	-93 028,29 €	-141 113,00 €	-300 000,00 €	-250 000,00 €	-50 000,00 €	-882 963,29 €
20422 - Subvention aux personnes privées	-610 000,00 €		-17 219,01 €	-29 234,00 €	-50 000,00 €	-250 000,00 €	-250 000,00 €	-596 453,01 €
1318 - Subventions ANAH	558 211,00 €	25 000,00 €	17 065,00 €	0,00 €	289 500,00 €	120 500,00 €	105 000,00 €	557 065,00 €
<b>Reste à charge</b>	<b>-941 789,00 €</b>	<b>-23 822,00 €</b>	<b>-93 182,30 €</b>	<b>-170 347,00 €</b>	<b>-60 500,00 €</b>	<b>-379 500,00 €</b>	<b>-195 000,00 €</b>	<b>-922 351,30 €</b>

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, autorise le Président ou son représentant à engager les dépenses pour le dispositif amélioration de l'habitat à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes susvisées.

## 10. SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Coût estimatif de ce programme : **8 775 000 €**

Opération	Nature	Opérations TTC	Crédits de Paiements ( CP )						Total
			Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	
202037 - Aire de Grand Passage	Travaux	-1 630 000,00 €	-9 221,76 €	-1 620 000,00 €					-1 629 221,76 €
	Subventions	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €					1 000 000,00 €
	FCTVA	268 363,00 €	1 518,27 €	266 716,80 €					268 235,07 €
202122 - Aire et TFL1 de Selles sur Cher	Travaux	-1 450 000,00 €	-669 237,37 €	-740 000,00 €					-1 409 237,37 €
	Subventions	98 200,00 €		98 200,00 €					98 200,00 €
	DETR	403 165,00 €		403 165,00 €					403 165,00 €
	FCTVA	238 728,00 €	110 183,24 €	121 833,36 €					232 016,60 €
202215 - Aire de Contres	Travaux	-1 915 000,00 €		-1 915 000,00 €					-1 915 000,00 €
	Subventions	1 250 000,00 €		1 250 000,00 €					1 250 000,00 €
	FCTVA	315 285,00 €		315 285,00 €					315 285,00 €
202216 TFL 2 emplacements	Travaux	-180 000,00 €		-180 000,00 €					-180 000,00 €
	Subventions	21 000,00 €		21 000,00 €					21 000,00 €
	FCTVA	29 635,20 €		29 635,20 €					29 635,20 €
202217 Logements adaptés (16)	Travaux	-2 600 000,00 €		-200 000,00 €	-600 000,00 €	-600 000,00 €	-600 000,00 €	-600 000,00 €	-2 600 000,00 €
	Subventions	800 000,00 €			200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	800 000,00 €
	FCTVA	428 064,00 €		32 928,00 €	98 784,00 €	98 784,00 €	98 784,00 €	98 784,00 €	428 064,00 €
2022... TFL 4 emplacements	Travaux	-1 000 000,00 €			-250 000,00 €	-250 000,00 €	-250 000,00 €	-250 000,00 €	-1 000 000,00 €
	Subventions	168 000,00 €			42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	168 000,00 €
	FCTVA	164 640,00 €			41 160,00 €	41 160,00 €	41 160,00 €	41 160,00 €	164 640,00 €
	<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>-8 775 000,00 €</b>	<b>-678 459,13 €</b>	<b>-4 655 000,00 €</b>	<b>-850 000,00 €</b>	<b>-850 000,00 €</b>	<b>-850 000,00 €</b>	<b>-850 000,00 €</b>	<b>-8 733 459,13 €</b>
	<b>Reste à charge</b>	<b>-3 589 919,80 €</b>	<b>-566 757,62 €</b>	<b>-1 116 236,64 €</b>	<b>-468 056,00 €</b>	<b>-468 056,00 €</b>	<b>-468 056,00 €</b>	<b>-468 056,00 €</b>	<b>-3 555 218,26 €</b>

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, autorise le Président ou son représentant à engager les dépenses pour l'opération Schéma départemental d'accueil des gens du voyage à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses susvisées.

Concernant l'accueil des gens du voyage sur le territoire communautaire, Monsieur le Président indique qu'une réunion s'est tenue le 3 février 2022 avec Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay en présence de Monsieur Alain GOUTX, Vice-président à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de Monsieur François TATTI, Directeur Général des services de la Communauté. L'aire de petit passage en cours de construction à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne, moyennant une mise aux normes, est susceptible d'être intégrée dans le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAGV) 2020-

2026. Il tient également à souligner que l'aire de grand passage n'est plus éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). La Communauté pourra désormais bénéficier d'une subvention au titre d'une enveloppe dédiée à condition de déposer une candidature à l'appel à projet National qui sera prochainement lancé. Monsieur Alain GOUTX, rappelle que le SDAGV 2020-2026 est sous-dimensionné et qu'une réflexion doit être engagée au plus vite pour répondre à cette problématique. Dans le cadre de cet appel à projet, il estime nécessaire dans un premier temps de recenser les communes souhaitant accueillir cette population et précise que le SDAGV prévoit en outre une répartition équitable des différentes structures d'accueil sur l'ensemble du territoire communautaire. Enfin il conclut, qu'à ce jour, n'étant pas en phase avec le calendrier imposé par le schéma susvisé, les expulsions pour stationnement illicite sur le territoire communautaire ne sont plus possibles.

## **11. FISCALITE 2022 – VOTE DES TAUX**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les dispositions du Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

**Vu** l'article 34 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, qui organise la révision des valeurs locatives des locaux professionnels,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes en vigueur,

**Considérant** que le Conseil communautaire doit fixer le taux de la cotisation foncière des entreprises, la taxe foncière bâtie, et du foncier bâti et non bâti transférées,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de fixer :

- Le taux de la contribution foncière des entreprises (CFE) à 24,43 % pour 2022,
- Le taux de la taxe foncière bâtie à 1,50 % pour 2022,
- Le taux de la taxe foncière non bâtie transférée à 2,49 % pour 2022,

## **12. GEMAPI - FIXATION DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE GEMAPI POUR L'ANNEE 2022 SUR LE TERRITOIRE VAL DE CHER-CONTROIS**

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations «GEMAPI» est devenue compétence obligatoire, la Communauté s'est substituée de plein droit, à ses communes, au sein des syndicats intercommunaux et mixtes dont elles sont membres. Pour exercer cette compétence dans de meilleures conditions, lors de la séance communautaire du 23 septembre 2019, le Conseil a décidé d'instituer, une taxe exclusivement affectée au financement des charges de fonctionnement et d'investissement de ce service. La taxe GEMAPI est plafonnée à un montant équivalent à 40 € par habitant et par an, sur la base de la population DGF. Il s'agit d'une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les trois taxes locales (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Cotisation Foncière des Entreprises). Avec l'avis favorable de la Commission finances du 28 février 2022, il est proposé de fixer le produit global attendu de la taxe GEMAPI à la somme de 850 000.00 € pour l'année 2022 soit un équivalent d'environ 17 € par habitant. Ce produit sera affecté au budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations « GEMAPI » non assujetti à la TVA relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, créé à cet effet.

**Vu** la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite Loi “MAPTAM”), notamment ses articles 56 à 59 ;

**Vu** la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi “NOTRe”), notamment ses articles 64 et 76 ;

**Vu** le CGCT et notamment ses articles L5214-16 et L5214-21 ;

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 ;

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 5214-16 et L 5214.21 ;

**Vu** les dispositions du Code Général des Impôts et notamment ses articles L 1530 bis et L 1639 A bis,

**Vu** la délibération N° 15D17.1 de de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis en date du 23 septembre 2019 relative à l'approbation de la modification de l'article 5 des statuts communautaires en vigueur ;

**Vu** l'arrêté préfectoral de Loir-et-Cher N° 41-2017-12-29-019 en date du 29 décembre 2017 modifiant les statuts de la Communauté ;

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis en date du 23 septembre 2019 relative à l'instauration de la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI).

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes Val de Cher Controis en date du 24 février 2020 créant un budget annexe GEMAPI afin d'isoler les charges ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux du 28 février 2022 ;

**Considérant** que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population dite “Dotation Globale de Fonctionnement” (DGF) et qu'il s'agit d'une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les quatre taxes locales (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation, Cotisation Foncière des Entreprises)

**Considérant** que la population DGF 2020 de l'EPCI est de 51 572 habitants

**Considérant** que le produit de cette taxe doit être exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2022 à la somme de **850 000 euros**. Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution du présent projet de délibération.

### **13. ATTRIBUTION DES AIDES A L'APPRENTISSAGE 2022**

Par délibération n° 27M17-6 du Conseil communautaire du 27 mars 2017, un dispositif d'aide à l'apprentissage a été mis en place sur le territoire communautaire. Ce dispositif a été modifié par délibération n° 26F18-4 du Conseil Communautaire du 26 février 2018. Suite à la mise en place de « l'aide unique aux employeurs d'apprentis » par l'Etat, le Conseil Communautaire du 3 juin 2019 par délibération n° 3J19-9 a actualisé son dispositif. Les dossiers de demandes suivants ont été adressés à la Communauté :

<i>Demandeur</i>	<i>Date réception</i>	<i>Apprenti</i>	<i>Montant</i>
<b>SAS SUR LE PONT 1 Route de Blois 41110 SAINT-AIGNAN</b>	<b>3/12/2021</b>	Morgan ONDET, né le 22 octobre 2004, recruté le 22 octobre 2020 en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP Cuisine.	<b>3 000,00 €</b>
<b>CG ENVIRONNEMENT-LANTANA 4 Route de Tours 41400 SAINT-GEORGES-SUR-CHER</b>	<b>2/12/2021</b>	Erwan GABILLET, né le 27 janvier 2006, recruté le 1er septembre 2021, en contrat d'apprentissage de trois ans pour préparer un BAC Pro aménagements paysagers.	<b>3 000,00 €</b>
<b>SARL BR ATMOSFER 18 Rue du Coudray THENAY 41400 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE</b>	<b>2/12/2021</b>	Aurélie PERON, née le 11 juillet 2001, recrutée le 1er septembre 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un BP Métallier.	<b>3 000,00 €</b>
<b>SARL AVEZARD 1, Rue Julien Nadau CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE</b>	<b>30 /11/2021</b>	Ethan MARTINEZ, née le 25 juillet 2005, recruté le 9 août 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP équipier polyvalent du commerce.	<b>3 000,00 €</b>
		Steve DIJOUX, né le 29 septembre 1997, recruté le 16 novembre 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP charcutier-traiteur.	<b>3 000,00 €</b>
		Noémie GRONDIN, née le 12 juin 2003, recrutée le 16 novembre 2021, en contrat d'apprentissage d'un an pour préparer un CAP charcutier-traiteur.	<b>1 500,00 €</b>
<b>ATELIERS MECANIKES DE SELLES 17 Rue de la Selloises 41130 SELLES-SUR-CHER</b>	<b>29/11/2021</b>	Mathéo DIAS TEIXEIRA, né le 27 septembre 2004, recruté le 1er septembre 2020, en contrat d'apprentissage de trois ans pour préparer un BAC Pro technicien usinage.	<b>3 000,00 €</b>
<b>SARL FROUFE AUTOMOBILES 89 Avenue de la Paix CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE</b>	<b>26/11/2021</b>	Rodrigo MIRANDA MACHADO, né le 16 novembre 2005, recruté le 1er septembre 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP maintenance automobiles.	<b>3 000,00 €</b>
<b>SARL VAL DE CHER ELECTRICITE 10 Rue de la Croix Sainte Agate 41400 SAINT-GEORGES-SUR-CHER</b>	<b>24/11/2021</b>	Maxime CHARRET, né le 15 février 2006, recruté le 1er septembre 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP Electricien.	<b>3 000,00 €</b>
<b>SARL AIRMATIC 151 Rue des Entrepreneurs CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE</b>	<b>24/11/2021</b>	Tidiane GUEYE CHEIKH, né le 10 mai 1993, recruté le 27 septembre 2021, en contrat de deux ans pour préparer un CAP métiers du plâtre et de l'isolation,	<b>3 000,00 €</b>
		Maxence BORNE, né le 19 septembre 2002, recruté le 29 août 2021, en contrat de deux ans pour préparer un BP métiers du plâtre et de l'isolation.	<b>3 000,00 €</b>

<b>SAS MACAERO</b> 8 Boulevard de l'Industrie 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	<b>22/11/2021</b>	Tybo KHARTCHENKO, né le 31 mai 2004, recruté le 31 août 2021, en contrat de deux ans pour préparer un BAC Pro technicien usinage.	<b>3 000,00 €</b>
<b>SARL AQUALIA</b> 5 Rue Nicolas Appert CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	<b>22 /11/2021</b>	Nathan HAGUENIER, né le 3 décembre 2006, recruté le 4 décembre 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP constructeur de réseaux,	<b>3 000,00 €</b>
<b>SAS COULON TOITURE</b> 9 Impasse des Varennes 41700 SASSAY	<b>17/11/2021</b>	Loris ARNOUX, né le 12 juin 2003, recruté le 1er juillet 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un BP couvreur.	<b>3 000,00 €</b>
		Damien DARDEAU, né le 10 août 1999, recruté le 1er octobre 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un BP couvreur.	<b>3 000,00 €</b>
<b>SARL AUX DELICES DE THESEE</b> 6 Rue Nationale 41140 THESEE	<b>15/11/2021</b>	Ewen STARTER, né le 11 janvier 2006, recruté le 12 juillet 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP boulanger.	<b>3 000,00 €</b>
		Eric LIMOUSIN, né le 24 mai 1999, recruté le 1er novembre 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP pâtissier.	<b>3 000,00 €</b>
		William BRAULT, né le 2 juillet 2003, recruté le 4 octobre 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP pâtissier.	<b>3 000,00 €</b>
<b>SARL ETS BOULANGER</b> 25 Rue Principale 41140 SAINT-ROMAIN-SUR-CHER	<b>9/11/2021</b>	Clémence JOLLY, née le 2 février 2006, recrutée le 1er septembre 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP pâtissier.	<b>3 000,00 €</b>
<b>MAX VAUCHE PRODUCTION</b> 2 Rue des Albizzia CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	<b>9/11/2021</b>	Tracy COUDERT, née le 28 mars 2005, recrutée le 20 juillet 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP vente.	<b>3 000,00 €</b>
		Mélanie LETOCART, née le 28 mars 2004, recrutée le 1er septembre 2021, en contrat d'apprentissage d'un an pour préparer un CAP chocolatier.	<b>1 500,00 €</b>
		Éloïse ELAND, née le 2 septembre 2004, recrutée le 1er septembre 2021, en contrat d'apprentissage d'un an pour préparer un CAP chocolatier.	<b>1 500,00 €</b>
		Lola CHARTIER, née le 23 avril 2003, recrutée le 1er septembre 2021, en contrat d'apprentissage d'un an pour préparer un CAP chocolatier.	<b>1 500,00 €</b>
		Jordan BURY, né le 19 septembre 2002, recruté le 1er septembre 2021, en contrat d'apprentissage d'un an pour préparer un CAP chocolatier.	<b>1 500,00 €</b>
<b>SARL ROSET</b> 9, Rue Pierre et Marie Curie 41140 NOYERS-SUR-CHER	<b>5/11/2021</b>	Florian COMTE, né le 4 mai 2006, recruté le 6 septembre 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP peintre.	<b>3 000,00 €</b>
<b>SARL AMBULANCES ST AIGNANAISES</b> 1024 Rue de la Forêt 41110 SAINT-AIGNAN	<b>27/12/2021</b>	Natacha SOUVENT, née le 13 décembre 1991, recrutée le 1er janvier 2022, en contrat d'apprentissage de 7 mois pour préparer un CAP Ambulancier.	<b>1 500,00 €</b>

EARL L'IMBERT 4, L'Imbert 41400 PONTLEVOY	15/12/2021	Chris GALAND, né le 19 mai 2004, recruté le 6 juillet 2020, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP métiers de l'agriculture.	3 000,00 €
		Antonin BOUQUET, né le 28 décembre 2004, recruté le 6 juillet 2020, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP métiers de l'agriculture.	3 000,00 €
SARL CHEVOLLEAU Boulangerie 21, Rue de l' Eglise FOUGERES SUR BIEVRE 41120 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	27/12/2021	Evan SAHI, né le 26 octobre 2005, recruté le 1er novembre 2020, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP Boulanger.	3 000,00 €
SARL VAUQUELIN ET FILS 17, Rue des Travers Chiens 41230 SOINGS-EN-SOLOGNE	21/12/2021	Romain VIRTON, né le 4 Août 2004, recruté le 1er septembre 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP Couvreur.	3 000,00 €
SARL RADLE TP Rue des Entrepreneurs 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	17/12/2021	Bryan GARBAR, né le 20 février 2003, recruté le 1er septembre 2020 en contrat d'apprentissage d'un an pour préparer un CAP conducteur d'engins de TP.	1 500,00 €
		Gabriel BIAUDET, né le 29 juin 2004, recruté le 1er septembre 2020, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP Constructeur de route.	3 000,00 €
SARL SERENITY HAIR 5E, Rue Francis Gauthier THENAY 41400 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	15/12/2021	Doucina GRACA, née le 25 octobre 2005, recrutée le 26 octobre 2020, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP métier de la coiffure.	3 000,00 €
SARL BROSSARD 149 Rue Paul Cézanne 41130 MEUSNES	17/12/2021	Etienne GANGNEUX, né le 3 avril 2006, recruté le 1er septembre 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP monteur en installation sanitaires.	3 000,00 €
COMMUNE DE SELLES-SUR-CHER 1, Place Charles de Gaulle 41130 SELLES-SUR-CHER	17/12/2021	Michael LELIEVRE, né le 6 juillet 1975, recruté le 1er septembre 2021, en contrat d'apprentissage d'un an pour préparer un CAP Travaux paysagers.	1 500,00 €
EURL CHABOT Julien 36, Rue Nationale 41140 NOYERS-SUR-CHER	15/12/2021	Corentin GILLET, né le 28 novembre 2006, recruté le 29 novembre 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP Pâtissier.	3 000,00 €
SARL PERREAU Thierry Plâtrier 39, Route de Loches 41400 FAVEROLLES-SUR-CHER	15/12/2021	Gael MENARD, né le 20 octobre 2005, recruté le 30 août 2021, en contrat d'apprentissage de trois ans pour préparer un CAP métiers du plâtre et de l'isolation.	3 000,00 €
SARL GUERRA HABITAT 3, Rue des Grands Champs 41130 SELLES-SUR-CHER	15/12/2021	Alexandre MESNAGE, né le 2 août 2004, recruté le 29 novembre 2021, en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP maçon.	3 000,00 €
SARL LA FEUILLE D'ARGENT 10, Avenue de la Gare 41140 NOYERS-SUR-CHER	19/01/2022	Nathan PENAUD, né le 16 septembre 2004, recruté le 1er septembre 2021 en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP Charcutier.	3 000,00 €
RADLE TP Rue des Entrepreneurs 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	14/01/2022	Killian GREGOIRE, né le 30 janvier 2006, recruté le 1er septembre 2021 en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP constructeur de route	3 000,00 €
Monsieur Patrice RIOLLET Boucher-Charcutier 15, Route de Vierzon BOURRE 41400 MONTRICHARD Val de Cher	6/01/2022	Coralie MANDARD, née le 6 juin 2002, recrutée le 7 septembre 2021 en contrat d'apprentissage d'un an pour préparer un CAP équipier polyvalent du commerce	1 500,00 €

<b>SAS LA CARTE DE MIDI</b> <b>94, Route de Montrichard</b> <b>41400 MONTHOU-SUR-CHER</b>	<b>9/02/2022</b>	Bemba CARMARA, né le 16 février 2000, recruté le 1er septembre 2020 en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP service en restauration	<b>3 000,00 €</b>
		Tatiana FIGUEIREDO CARVALHO, née le 15 janvier 2002, recrutée le 1er septembre 2020 en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP service en restauration	<b>3 000,00 €</b>
<b>WS BRUNEAU</b> <b>Boulangerie</b> <b>2, Place de la Libération</b> <b>41400 PONTLEVOY</b>	<b>9/02/2022</b>	Camille LEROY née le 23 janvier 2004, recrutée le 30 août 2021 en contrat d'apprentissage de deux pour préparer un Bac Pro métiers du commerce	<b>3 000,00 €</b>
		Océane PINON née le 3 août 2003, recrutée le 19 août 2021 en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP pâtissier	<b>3 000,00 €</b>
<b>SARL LES PTITS CISEAUX</b> <b>30, Place du 8 Mai</b> <b>41700 LE CONTROIS-EN- SOLOGNE</b>	<b>4/02/2022</b>	Océane AUBIN née le 1er septembre 2004, recrutée le 1er septembre 2021 en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un BP Coiffure	<b>3 000,00 €</b>
<b>EURL GARAGE ROULET</b> <b>1A Passage du Grandmont</b> <b>41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE</b>	<b>9/02/2022</b>	Omer SOVAY, né le 22 février 2006, recruté le 13 septembre 2021 en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP maintenance automobile	<b>3 000,00 €</b>
<b>LEAP BOISSAY</b> <b>5, Route de Boissay</b> <b>FOUGERES-SUR-BIEVRE</b> <b>41700 LE CONTROIS EN SOLOGNE</b>	<b>14/02/2022</b>	Amandine ANDRADE, née le 25 10 juin 2001, recrutée le 6 septembre 2001 en contrat d'apprentissage d'un an pour préparer une licence chargé de communication	<b>non éligible</b>
<b>SARL PATISSERIE HB</b> <b>2, Rue de la Fonderie</b> <b>41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE</b>	<b>9/02/2022</b>	Ambre CHASTAGNAC née le 2 août 2005, recrutée le 17 novembre 2020 en contrat d'apprentissage de deux pour préparer un CAP pâtissier	<b>3 000,00 €</b>
		Kylian HERVAULT, né le 9 novembre 2005, recruté le 25 novembre 2020 en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP chocolatier	<b>3 000,00 €</b>
	<b>16/02/2021</b>	Nolann PICHOFF, né le 2 décembre 2004, recruté le 7 septembre 2021 en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP équipier polyvalent du commerce	<b>3 000,00 €</b>
		Damien HEBERT, né le 28 janvier 2003, recruté le 1er septembre 2021 en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un BM pâtissier confiseur	<b>3 000,00 €</b>
<b>SN LE GALL</b> <b>Boucherie</b> <b>99, Avenue de la Paix</b> <b>41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE</b>	<b>25/02/2022</b>	Théo GUILPIN, né le 18 octobre 2006, recruté le 19 octobre 2021 en contrat d'apprentissage de deux ans pour préparer un CAP Boucher	<b>3 000,00 €</b>

La Commission Finances et Moyens-Généraux réunie le 28 Février 2021 a examiné ces demandes et s'est prononcée favorablement.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;

**Vu** la délibération N° 27M17-6 du Conseil communautaire du 27 mars 2017, adoptant le dispositif d'aide à l'apprentissage sur le territoire communautaire ;

**Vu** la délibération N° 26F18-4 du Conseil communautaire du 26 février 2018 modifiant les modalités du dispositif initial,

**Vu** la délibération N° 3J19-9 du Conseil communautaire du 3 juin 2019 actualisant les modalités du dispositif initial,

**Vu** le montant des crédits inscrits au budget de la Communauté ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'attribuer et de verser l'aide prévue par le dispositif d'aides à l'apprentissage comme susvisée et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

#### **14. ATTRIBUTION DES AIDES A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL 2022**

##### **▪ SARL FROUFE AUTOMOBILES, 89 Avenue de la Paix à Contres, LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)**

Par courrier reçu le 8 décembre 2021, Monsieur Teddy FROUFE, gérant de la SARL FROUFE AUTOMOBILIES sise 89 Avenue de la Paix à Contres, le Controis-en-Sologne (41700), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition de matériel nécessaire pour son installation dans un nouveau bâtiment situé rue des Albizia à Contres, le Controis-en-Sologne (41700). Le montant total des investissements s'élève à **19 877,25 €**.

##### **▪ SARL CHARDON COUVERTURE, 97 rue Saint Vincent, la Poterie, SAINT-GEORGES-SUR-CHER (41400)**

Par courrier du 8 novembre 2021, Monsieur Geoffrey CHARDON, gérant de la SARL CHARDON, sise 97 rue Saint-Vincent, la Poterie, à Saint-Georges-sur-Cher (41400) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition d'un élévateur télescopique nécessaire à son activité de charpentier-couvreur. Le montant de l'investissement présenté s'élève à **42 000 € HT**.

##### **▪ SARL RAMIER, 3 Quai Jean-Jacques Delorme, SAINT-AIGNAN (41110)**

Par courrier du 18 novembre 2021, Monsieur Laurent DUBOIS, gérant de la SARL RAMIER sise 3 Quai Jean-Jacques Delorme à Saint-Aignan (41110), sollicite la Communauté de Commune pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition de matériel nécessaire à son activité (perceuse, visseuse échafaudage). Le montant des investissements s'élève à **5 511,31 € HT**.

##### **▪ SARL BOULANGERIE DE LA GARE, 9 Avenue de la Gare, MONTRICHARD VAL DE CHER (41400)**

Par courrier du 9 septembre 2021 et du 16 novembre 2021, Monsieur Florent SIGNORET gérant de la SARL BOULANGERIE DE LA GARE, sise 9 Avenue de la Gare à Montrichard Val de Cher (41400), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement matériel pour financer l'acquisition de matériel nécessaire à son activité : pétrin, congélateur, balance. Le montant des investissements présentés s'élève à **5 038,17 € HT**.

##### **▪ SARL AUX DELICES DE THESEE, 6 Rue Nationale à THESEE (41140)**

Par courrier reçu le 16 novembre 2021, Madame Sandrine CASSE, gérante de la SARL AUX DELICES DE THESEE, sise 6 rue Nationale à Thésée (41140), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement matériel pour financer l'acquisition de matériel nécessaire à son activité : balance, vitrine réfrigérée, armoire de fermentation. Le montant des investissements présentés s'élève à **6 000,94 € HT**.

##### **▪ SARL POISSONNERIE DU CENTRE, 9 Place Javalet à Contres, LE-CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)**

Par courrier reçu le 5 novembre 2021, Monsieur William DUVELEROY, cogérant de la SARL POISSONNERIE DU CENTRE, sise 9 Place Javalet à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne (41700), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition de matériel pour l'ouverture de sa poissonnerie : enseigne, chambre froide, machine à glace, diable, bac mobile, vitrine froid. Le montant total des investissements présentés s'élève à **15 473,31 € HT**.

##### **▪ SARL LE COMPTOIR DE LA PIERRE SISE 15G RUE DES ENTREPRENEURS A CONTRES, COMMUNE DELEGUEE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)**

Par courrier du 19 janvier 2022, Madame Karine MICHOT, gérante de la SARL LE COMPTOIR DE LA PIERRE, sise 15G rue des Entrepreneurs à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne, sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition d'un chariot élévateur nécessaire à son activité. Le montant de l'investissement présenté s'élève à **12 800 € HT**.

##### **▪ SOCIETE VB METAL CONCEPT, 135 RUE DE LA REPUBLIQUE, MAREUIL-SUR-CHER (41110)**

Par courrier du 20 janvier 2022, Monsieur Valentin BOUDINSKI, gérant de la Société VP METAL CONCEPT, sise 135 rue de la République à Mareuil-sur-Cher (41110) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition de matériel nécessaire à la création de son entreprise. Le montant total des investissements présentés (cintreuse, grugeuse, tour, divers outillages) s'élève à **25 304,83 € HT**.

▪ **EURL MACHA, SISE 17 RUE DES ENTREPRENEURS A CONTRES, LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)**

Par courrier du 19 janvier 2022, Madame Sandrine FRUTEAU, gérante de l'EURL MACHA sise 17 rue des Entrepreneurs à Contres, Commune déléguée du Controis-en-Sologne, sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition de matériel nécessaire à la création de son activité de fabrication de biscuits biologiques. Le montant des investissements présentés (lave-ustensiles, table, bac-plonge, conditionneuse, batteur) s'élève à **54 384 € HT**.

▪ **SARL CRECHE FRERES, SISE LA FAUBONNIERE A CHEMERY (41700)**

Par mail du 10 janvier 2022, via Madame Valérie PERIN Chargée de Mission Aménagement Territoires Pôle Forêt-Environnement-Energie-Territoires de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher, Monsieur Vincent CAILLEAU, gérant de la SARL CRECHE sise la Faubonnière à Chémery (41700), sollicite une aide financière pour le financement de travaux pour la mise aux normes de son laboratoire et pour l'acquisition de matériel. Le montant total des devis présentés s'élève à **41 226,13 € HT** dont 23 966,33 € HT éligibles à notre dispositif d'aide à l'investissement matériel.

▪ **ATTRACTIF COIFFURE, 7 Rue de TOURS, MONTRICHARD VAL DE CHER (41400)**

Par courrier du 2 février 2022, Madame Stéphanie BEZAULT, gérante du salon de coiffure ATTRAC'TIF COIFFURE, sis 7 Rue de Tours à Montrichard Val de Cher (41400) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition de mobilier nécessaire à son activité et pour le remplacement de la devanture de son salon. Le montant des dépenses éligibles présentées s'élève à **17 296,50 € HT**.

▪ **SAS LE CARRE, 15 RUE ROUGET DE L'ISLE A SAINT-AIGNAN (41110)**

Par mail du 16 février 2022, Monsieur Mohamed CHHITI, Président de la SAS LE CARRE, sise 15 rue Rouget de l'Isle à Saint-Aignan (41110), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition de matériel nécessaire à l'ouverture de son épicerie. Le montant des dépenses éligibles présentées, mobilier, tables, vitrine réfrigérée, s'élève à **13 652,71 € HT**.

Après validation des demandes par les membres de la Commission Finances réunie le 28 février 2022, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué aux finances, moyens généraux, propose au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 27 mars 2018, de verser une aide égale à 20% du montant HT de l'investissement, aide plafonnée à 4 000 € ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

**Vu** la délibération n° 27M17-4 du Conseil Communautaire du 27 mars 2017 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

**Vu** les demandes susvisées ;

**Vu** l'avis favorable des membres de la Commission Finances en date du 28 février 2022, pour le versement d'une aide égale à 20%, aide plafonnée à 4 000 €, aide majorée de 10 % pour la création d'un emploi ;

Le Conseil approuve à **l'unanimité** le versement des aides à l'investissement matériel comme suit :

SARL FROUFE AUTOMOBILES		<b>3 795.00 €</b>
SARL CHARDON COUVERTURE		<b>4 000.00 €</b>
SARL RAMIER		<b>1 102.00 €</b>
SARL BOULANGERIE DE LA GARE		<b>1 007.00 €</b>
SARL AUX DELICES DE THESEE		<b>1 200.00 €</b>
SARL POISSONNERIE DU CENTRE		<b>3 095.00 €</b>
SARL LE COMPTOIR DE LA PIERRE		<b>2 560.00 €</b>
VB METAL CONCEPT		<b>4 000.00 €</b>
EURL MACHA		<b>4 000.00 €</b>
SARL CRECHES FRERES		<b>4 000.00 €</b>
ATTRAC'TIF COIFFURE		<b>3 459.00 €</b>
SAS LE CARRE	Acquisition de matériel	<b>2 730.00 €</b>

Les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai. Le versement de ces subventions sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses. Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au compte 20422 opération 202202 du budget principal 2022.

## **15. ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES** **AU TITRE DU DISPOSITIF FONDS DE CONCOURS 2020-2022**

### **▪ COMMUNE DE SAINT GEORGES-SUR-CHER - REHABILITATION DE L'ANCIEN BATIMENT DES DOCKS DU CENTRE**

Par délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2021, Monsieur Jacques PAOLETTI, Maire de la Commune de Saint-Georges-sur-Cher, sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier d'un fonds de concours de 50 000 € au titre du programme 2020-2022 pour le financement des travaux de réhabilitation de l'ancien bâtiment des Docks du Centre afin d'y aménager des logements et un commerce. Le montant de l'opération s'élève à **360 105.00 € HT** pour laquelle la commune a sollicité des subventions au titre de la DETR/DSIL à hauteur de **144 042.00 €**.

### **▪ COMMUNE DE THESEE – CREATION D'UN TERRAIN DE TENNIS EXTERIEUR**

Par délibération du Conseil Municipal du 7 octobre 2021, Monsieur Daniel CHARLUTEAU, Maire de la Commune de Thésée, sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier d'un fonds de concours de **13 000.00 €** pour financer les travaux de création d'un terrain de tennis extérieur. Le montant de l'opération s'élève à **65 000 € HT** pour laquelle la commune a également sollicité une aide financière de 13 000.00 € auprès de la Fédération Française de tennis, du Centre National pour le Développement du Sport mais également au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Monsieur Daniel CHARLUTEAU, maire de la Commune de Thésée précise que le tennis club THESEEN compte 120 licenciés et que l'équipement existant ne répond plus aux attentes. Ce nouveau terrain sera également à disposition des écoles.

### **▪ COMMUNE DE CHATEAUVIEUX - CREATION DE DEUX STUDIOS ET D'UN APPARTEMENT DANS L'ANCIENNE POSTE**

Par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2021, Monsieur Christian SAUX, maire de la Commune de Châteauneuf, sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier d'un fonds de concours de **23 668.00 €** au titre du programme 2020-2022 pour le financement des travaux de création de deux studios et d'un appartement dans l'ancienne poste. Le montant total de l'opération s'élève à **211 965.00 € HT**.

### **▪ COMMUNE DE CONTRES, COMMUNE DELEGUEE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE – TRAVAUX DE VOIRIE RUE ANDRE MORAND & RUE DES BORDIERES**

- Par délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2022, Monsieur Jean-Luc BRAULT, maire du Controis-en-Sologne, sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier d'un fonds de concours de **275 679.00 €** au titre du programme 2020-2022 pour financer les travaux de voirie Rue André Morand et Rue des Bordières à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne. Le montant total de l'opération s'élève à **1 622 830,81 € HT**.

## **AU TITRE DE L'ENFANCE JEUNESSE**

### **▪ COMMUNE D'OUCHAMPS – COMMUNE DELEGUEE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE – ACQUISITION DE JEUX POUR LE TERRAIN MULTISPORTS**

Par délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2021, Monsieur Eric MARTELLIERE, Adjoint au Maire délégué aux finances de la Commune du Controis-en-Sologne, sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier d'un fonds de concours de **8 800.00 €** au titre de l'enfance jeunesse pour financer l'acquisition de jeux pour le terrain multisports sur la commune d'Ouchamps, commune déléguée du Controis-en-Sologne. Le montant de l'opération s'élève à **85 016,50 € HT**.

## **AU TITRE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

### **▪ COMMUNE DE SELLES-SUR-CHER - TRAVAUX D'AMENAGEMENT CYCLO-TOURISTIQUES DU BASSIN DU CANAL DE BERRY**

Par courrier du 14 février 2022, Madame Stella COCHETON, maire de la Commune de Selles-sur-Cher, sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier d'un fonds de concours au titre du développement touristique pour financer les travaux d'aménagement cyclo-touristique du bassin du canal de Berry. Ce projet d'aménagement d'une aire de départ, de pause et de détente pour les cyclistes empruntant le circuit cœur de France à vélo, et la mise en valeur du canal avec la création d'un ponton et d'un pavillon de pêche accueillant une exposition sur la faune et la flore, s'élève à **331 000.00 € HT** pour lequel il est sollicité un fonds de concours de **70 000.00 €**.

## **FONDS DE CONCOURS POUR LE FONCTIONNEMENT D'UN EQUIPEMENT**

### **▪ COMMUNE DE SAINT AIGNAN - FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DE LA PISCINE MUNICIPALE – EXERCICE 2022**

Par délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2021, Monsieur Eric CARNAT, maire de la commune de Saint-Aignan, sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier d'un fonds de concours de 30 000 € pour le fonctionnement de la piscine municipale pour l'année 2022

## AUTRE FONDS DE CONCOURS

### ▪ COMMUNE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE – AIRE DE PETIT PASSAGE POUR LES GENS DU VOYAGE

Par mail du 19 janvier 2022, la Commune déléguée de Contres sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier d'un fonds de concours complémentaire pour le financement des travaux d'aménagement d'une aire d'accueil de petit passage pour les gens du voyage sur la Commune. Cette opération a déjà fait l'objet de l'attribution d'un fonds de concours de 113 800.00 € par délibération du 20 septembre 2021 sur un montant prévisionnel de travaux de 435 079.00 € HT. La Commune sollicite un complément de **85 776,40 €** suite à l'actualisation du montant des travaux à **508 668.00 € HT** pour lesquels elle bénéficie d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 207 358.00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

**Vu** le dispositif du programme d'aide aux communes membres 2020/2022 adopté en séance communautaire du 18 janvier 2021 par délibération N° 18J21-18 ;

**Vu** la délibération N°18J21-21 en date du 18 janvier 2021 définissant les critères d'attribution des fonds de concours au titre du développement touristique ;

**Vu** la délibération N°18J21-22 en date du 18 janvier 2021 définissant les critères d'attribution des fonds de concours au titre de l'enfance jeunesse ;

**Vu** les demandes des communes susvisées ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 18 février 2021 ;

**Vu** le montant des crédits inscrits au budget principal de la Communauté ;

**Considérant** que le montant du fonds de concours n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par pour les communes susvisées ;

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer les fonds de concours comme suit

#### ↳ Au titre du dispositif fonds de concours 2020-2022

COMMUNES MEMBRES	PROJETS	MONTANT
SAINT GEORGES-SUR-CHER	Réhabilitation de l'ancien bâtiment des docks du centre	50 000.00 €
THESEE	Création d'un terrain de tennis extérieur	13 000.00 €
CHATEAUVIEUX	Création de 2 studios et d'un appartement dans l'ancienne poste	23 668.00 €
CONTRES / LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	Travaux de voirie rue André MORAND & rue des bordières	275 679.00 €

#### ↳ Au titre de l'Enfance-Jeunesse

COMMUNES MEMBRES	PROJETS	MONTANT
OUCHAMPS / LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	Acquisition de jeux pour le terrain multisports	8 800.00 €

#### ↳ Au titre du développement touristique

COMMUNES MEMBRES	PROJETS	MONTANT
SELLES/CHER	Travaux d'aménagement cyclo-touristiques du bassin du canal de Berry	70 000.00 €

#### ↳ Pour le fonctionnement d'un équipement

COMMUNES MEMBRES	PROJETS	MONTANT
SAINT-AIGNAN	Fonctionnement et entretien de la piscine municipale exercice 2022	30 000.00 €

#### ↳ Autres

COMMUNES MEMBRES	PROJETS	MONTANT
CONTRES / LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	Aire de petit passage pour les gens du voyage	36 855.00 €

## **16. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES**

### **▪ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GROUPE GOYER DE FOUGERES-SUR-BIEVRE, COMMUNE DELEGUEE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE - CREATION D'UNE VOIE D'ACCES SECURISEE**

Par courrier du 21 décembre 2021, Monsieur Olivier RACAULT, Directeur Administratif, Financier & Juridique du Groupe GOYER, sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier d'un soutien financier de 100 000.00 € pour financer la création d'une voie d'accès plus sécurisée dans le cadre de l'implantation de leur nouveau siège social et d'un laboratoire de recherche sur leur site de production de Fougères-sur-Bièvre. En tant que leader Français des façades en aluminium, le Groupe GOYER a décidé d'ancrer leur présence sur le territoire en proposant d'investir plus de 12 millions d'euros afin de construire un nouveau pôle de bureau de 1 300 m<sup>2</sup> et une halle de stockage de 7 000 m<sup>2</sup> au sein de laquelle sera positionné un nouveau laboratoire de recherche attenant à leur site de production. Monsieur le Président précise l'importance de conserver le siège social du groupe GOYER à Fougères-sur-Bièvre source d'emplois sur le territoire communautaire. La délivrance de permis de construire sera de plus génératrice d'une taxe d'aménagement.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux du 28 février 2022,

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le versement d'une subvention de **100 000.00 €** au GROUPE GOYER SAS sis 13 Rue Henri Goyer à Fougères-sur-Bièvre, commune déléguée du Controis-en-Sologne (41120). Les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai. Le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer tous actes et pièces afférents. Monsieur Olivier RACAULT, qui est sorti de la salle au moment du vote, tient à remercier l'Assemblée pour cette subvention car malgré une activité qui reste soutenue, l'entreprise doit actuellement faire face à une hausse considérable des prix des matières premières amplifiée par la guerre en Ukraine mais également à des problèmes d'approvisionnement notamment en aluminium entraînant une baisse de leurs marges.

### **▪ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FOYER LAIQUE DE SAINT-AIGNAN SECTION HANDBALL**

La section Handball du Foyer Laïque de Saint-Aignan (41110), sise 4 Avenue Jean Magnon, assure depuis 2014 un évènement handballistique dans la vallée du Cher en organisant des rencontres de haut niveau entre deux équipes de Liqui Moly StarLigue. Par courrier du 26 décembre 2021, Monsieur Laurent BISSON, Président de l'Association FL Saint-Aignan Handball, sollicite la Communauté de Communes pour un soutien financier afin d'organiser le Trophée Claude MERCIER 2022. Le budget prévisionnel présenté est en déficit de 1 100,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 1611-4 ;

**Vu** le Code du Sport et notamment l'article L. 113-2 ;

**Vu** la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation des activités physiques et sportives et notamment son article 19-3 ;

**Vu** le décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001 ;

**Vu** la demande en date du 26 décembre 2021 de l'Association FL Saint-Aignan Handball sise 4 Avenue Jean Magnon à Saint-Aignan (41110) ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux du 28 février 2022 ;

**Considérant** que cette manifestation contribue au renforcement de l'attractivité et du rayonnement du territoire communautaire ;

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'attribuer une subvention d'un montant de **1 100.00 €** à l'Association FL Saint-Aignan Handball sise 4 Avenue Jean Magnon à Saint-Aignan (41110). Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à l'effet de signer tous actes et pièces.

### **▪ LOGEMENTS SOCIAUX RUE DE LA TOUR PORCHE A PONTELVOY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LOIR-ET-CHER, TERRES DE LOIRE HABITAT**

Dans le cadre de la compétence logement social, le Conseil a approuvé à l'unanimité lors de la séance communautaire du 3 décembre 2018, les modalités d'exercice de cette compétence. Il a été ainsi décidé que l'intervention de la Communauté se limite à une participation financière plafonnée suivant le type de logement. Dans ce cadre, l'Office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher, Terres de Loire Habitat, sis 18 avenue de l'Europe à BLOIS CEDEX (41043) a adressé par courrier du 18 janvier 2022, une demande de subvention pour la construction de 5 logements locatifs sociaux rue de la Tour Porche à Pontlevoxy comprenant notamment un logement de type 3 PLAI et un logement de type 4 PLAI. Le coût total de l'opération est estimé à **858 322.18 € HT**. La demande de subvention auprès de la Communauté est donc fixée à la somme de 9 000.00 € pour les deux logements susvisés se décomposant comme suit : 1 logement type 3 PLAI : 4 000.00 € et 1 logement type 4 PLAI : 5 000.00 €.

**Vu** la délibération N° 3D18-4-2 adoptée en séance communautaire du 3 décembre 2018,

**Vu** le plan de financement prévisionnel de l'opération en date du 19 Décembre 2019 présenté par la Société 3F, Immobilière Centre Loire,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux du 28 février 2022 ;

**Considérant** la nécessité de poursuivre la politique d'implantation de logements sociaux engagée sur le territoire, Le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'attribuer une subvention de **9 000.00 €** à l'Office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher, Terres de Loire Habitat, sis 18 avenue de l'Europe à BLOIS CEDEX (41043) pour la construction de 5 logements sociaux individuels dont 1 logement T3 PLAI et 1 logement T4 PLAI rue de la Tour Porche à Pontlevoy (41400). Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer tous documents afférents à ce dossier.

#### **▪ SOUTIEN FINANCIER AUX VIGNERONS DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE VICTIMES DE LA GRELE EN MAI 2021**

Monsieur Thierry GOSSEAUME, en sa qualité de viticulteur, a interpellé le Président, lors d'une séance Communautaire, sur le versement éventuel d'une aide financière aux viticulteurs du territoire communautaire. Ces derniers ont été durement impactés par le gel et par la grêle du mois de Mai 2021. En dehors des pertes de récoltes directes, la grêle entraîne en sus un travail supplémentaire des vignes dans les mois qui suivent. Une simulation d'aides suivant le niveau des pertes estimées et en fonction des surfaces, a été réalisée avec la chambre d'agriculture de Loir-et-Cher. Avec une subvention minimale fixée à hauteur de 400.00 €, le montant du préjudice pour l'ensemble des viticulteurs du territoire Val de Cher-Controis impactés par cet aléa climatique est estimé à hauteur de 32 476.00 €. Monsieur Thierry GOSSEAUME tient à souligner que l'activité viticole est créatrice d'emplois sur le territoire communautaire. Vecteur de l'attractivité touristique du Val de Cher-Controis, ses vins sont connus dans le monde entier.

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux du 28 février 2022 ;

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'attribuer une aide financière globale de 32 476 € aux vigneron touchés par l'épisode de grêle en Mai 2021 répartie conformément à la proposition de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher. Monsieur Thierry GOSSEAUME remercie l'Assemblée et tout particulièrement le Président à l'écoute des viticulteurs du territoire, ainsi que Monsieur Jaques PAOLETTI en sa qualité de Conseiller Départemental de Loir-et-Cher, le Département ayant débloqué une enveloppe de 1.5 millions d'euros.

#### **▪ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LOIR-ET-CHER**

Par courrier du 10 février 2022, le Capitaine Jean-Noël RICHARD, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loir-et-Cher, sise 11/13 Avenue Gutenberg à BLOIS (41000), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier d'un soutien financier pour l'organisation du cross national des Sapeurs-Pompiers de France qui se déroulera le 26 mars 2022 au parc équestre de LAMOTTE-BEUVRON. Cette manifestation rassemblera les 3 500 meilleurs compétiteurs de tous les départements de métropole et d'outre-mer.

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 1611-4 ;

**Vu** le Code du Sport et notamment l'article L. 113-2 ;

**Vu** la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation des activités physiques et sportives et notamment son article 19-3 ;

**Vu** le décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001 ;

**Vu** la demande en date du 10 février 2022 adressée par le Capitaine Jean-Noël RICHARD, Président de l'UDSP41 ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux du 28 février 2022 ;

**Considérant** que cette manifestation contribue au renforcement de l'attractivité et du rayonnement du territoire communautaire ;

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'attribuer une subvention d'un montant de **1 100.00 €** à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loir-et-Cher sise 11/13 Avenue Gutenberg à BLOIS (41000). Monsieur le Président ou à son représentant est autorisé à l'effet de signer tous actes et pièces.

#### **▪ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SASSAY MOTO VERTE**

Par courrier reçu le 24 février 2022, Monsieur Patrice PASTORELLI, Président de l'Association SASSAY Moto Verte, sise 7, Route de Contres à SASSAY (41700) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier d'une subvention de 1 000 € afin d'organiser le 29 mai 2022 une manche du championnat de France National 250 cc. Le budget prévisionnel pour cette manifestation regroupant plus de 180 pilotes et 80 bénévoles, s'élève à 30 000.00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 1611-4 ;

**Vu** le Code du Sport et notamment l'article L. 113-2 ;

**Vu** la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation des activités physiques et sportives et notamment son article 19-3 ;

**Vu** le décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001 ;

**Vu** la demande en date du 24 février 2022 de Monsieur Patrice PASTORELLI, Président de l'Association SASSAY Moto Verte ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux du 28 février 2022 ;

**Considérant** que cette manifestation contribue au renforcement de l'attractivité et du rayonnement du territoire communautaire ;

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'attribuer une subvention d'un montant de **1 000.00 €** à l'Association SASSAY Moto Verte sise 7, Route de Contres à SASSAY (41700). Monsieur le Président ou à son représentant est autorisé à l'effet de signer tous actes et pièces.

▪ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AIHDAC ATELIER LE PHENIX**

Créée en 1982, l'entreprise AIHDAC dont le siège administratif est implanté 140 avenue de Châteaudun 41000 Blois favorise l'intégration dans la vie active de personnes handicapées et leur permet un accès à la pleine citoyenneté. Par courrier du 23 février 2022, Madame Céline BESSONNIER, Directrice générale de l'AIHDAC, sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 30 000.00 € pour financer les travaux de réparation de leur transformateur électrique incendié le 2 février 2021 sur leur site le Phénix sis 4 rue Nicolas Appert à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne (41700). Le montant du sinistre s'élève à 179 455,95 € remboursé pour partie par l'assurance. Le reste à charge pour l'Association le Phénix est de 40 355.00 €. L'Association AIHDAC le Phénix à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne, emploie 87 personnes en situation de handicap sur le site de Contres et participe activement depuis 40 ans à l'économie locale en proposant des services aux habitants et aux entreprises : nettoyage de véhicule, réparation de vélo, nettoyage des locaux et des prestations de bâtiment second-œuvre.

**Vu** la demande en date du 23 février 2022 de Madame Céline BESSONNIER Directrice générale de l'AIHDAC ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux du 28 février 2022 ;

**Considérant** la nécessité de maintenir le tissu économique local et de soutenir l'emploi sur le territoire communautaire ;

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'attribuer une subvention d'un montant de **30 000 €** à l'Association AIHDAC le Phénix sise 4, Rue Nicolas Appert à Contres, le Controis-en-Sologne (41700). Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à l'effet de signer tous actes et pièces afférents à cette demande.

## **Protection et mise en valeur de l'environnement**

### **17. INSTALLATION DE DEUX INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNAUTE AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ENERGIE DE LOIR-ET-CHER**

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) communautaire 2020-2026, adopté en Conseil communautaire du 12 avril 2021, constituant l'une des pierres angulaires du projet de territoire communautaire, la Communauté s'est engagée à mener une politique en faveur de la transition énergétique pour la croissance verte. A ce titre, elle souhaite équiper le parking de son siège de deux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables. Il est proposé au Conseil de confier cette opération au Syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) sis 15 rue Franciade à BLOIS (41000). Le coût d'installation est estimé à la somme maximale de 24 000.00 € HT pris en charge à hauteur de 50 % par le SIDELC et de 50 % par la Communauté de communes. Ce montant pourra être revu en fonction des subventions obtenues par le SIDELC dans le cadre du programme Advenir. La Communauté versera en sus une redevance annuelle maximale fixée forfaitairement à la somme de 640.00 € net de taxes soit 1 280.00 € pour les deux bornes. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil de se prononcer sur le projet de convention ci-annexé ayant pour objet de déterminer les conditions auxquelles est subordonnée l'autorisation d'occupation temporaire privé de la Communauté de communes par deux IRVE exploitées par le SIDELC de Loir-et-Cher et de tous leurs accessoires.

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 12 avril 2021 approuvant le PCAET 2020-2026,

**Vu** les statuts communautaires en vigueur,

**Vu** le projet de convention d'occupation du domaine privé de la Communauté de Communes Val de Cher Controis par le SIDELC, pour l'installation de deux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) ci-annexée,

**Considérant** que cette action s'inscrit dans le cadre des objectifs stratégiques et opérationnels du volet environnemental du projet de territoire communautaire 2020-2026 adopté lors de la séance communautaire du 29 novembre 2021,

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve les termes de la convention avec le Syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) sis 15 rue Franciade à BLOIS (41000) pour l'installation de deux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE). Monsieur le Président ou un(e) Vice-Président (e) est autorisé à signer ladite convention.

## Tourisme

### **18. PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET TOURISTIQUE DE TERRITOIRE POUR LE PÔLE ARCHEOLOGIQUE DE TASCIACA – CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2024 AVEC LE DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER, L'ETAT, LE PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS ET LA COMMUNE DE THESEE**

Le pôle archéologique de Tasciaca constitué des collections archéologiques bénéficiant de l'appellation « musée de France » exposées et conservées à Thésée et du site archéologique gallo-romain, les Mazelles, propriété du Conseil départemental de Loir-et-Cher à Pouillé, situé dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin, a reçu en 2014 le label « pays d'art et d'histoire ». Ce label qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représentent l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie. Pour préparer et initier la mise en œuvre d'un projet scientifique, culturel et touristique de territoire de ce pôle archéologique, le Département s'engage sur sa proposition et sa responsabilité à procéder au recrutement sous contrat de mission 2022-2024 d'un(e) chargé(e) de mission au grade d'attaché(e) de conservation du patrimoine. Dans ce cadre, il est proposé à la Communauté de se prononcer sur la convention de partenariat 2022-2024 ci-annexée mobilisant l'Etat (DRAC Centre-Val de Loire) le Conseil départemental de Loir-et-Cher, la commune de Thésée, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin afin de fixer les engagements de chacun. Le salaire estimé à 70 000 € charges comprises sera co-financé par les partenaires susvisés suivant le plan de financement ci-joint. La DRAC participera à hauteur de 20 % la première année puis de 30 % pour les deux années suivantes. Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin n'étant pas en mesure d'assurer le paiement des subventions en 2022 et 2023, le Département de Loir-et-Cher et la Communauté assureront à part égale la subvention du Pays sur ces deux exercices. A charge pour celui-ci de verser en 2024 sa part annuelle de subvention et également le rattrapage des subventions 2022 et 2023. La commune de Thésée s'engage quant à elle à mettre à disposition de la personne recrutée pour cette mission l'environnement de travail nécessaire à l'exercice de ses missions : bureau, téléphone, imprimante, fournitures de bureau. Cette participation en nature est valorisée à un montant de 3 600.00 € par an. La durée de la convention est de 3 ans à compter de sa signature par les cinq parties jusqu'au 31 décembre 2024. L'accord financier pris se fera au prorata temporis en fonction de la date effective du recrutement et de la date de fin du contrat de mission. Le Conseil, **à l'unanimité** (Pour : 53, Abstention : 1) approuve la convention de partenariat 2022-2024 avec le Département de Loir-et-Cher l'Etat, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin et la commune de Thésée pour le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission afin d'élaborer et mettre en œuvre le projet TASCIACA et le plan de financement présenté. Monsieur le Président ou un(e) Vice-Président (e) est autorisé à signer ladite convention.

## Affaires diverses

### **19. CONVENTION TERRITORIALE TRIPARTITE SANTE FAMILLE AVEC LA CAF DE LOIR-ET-CHER ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) CENTRE VAL DE LOIRE**

Madame Christine OLIVIER, Vice-présidente en charge des services à la population tient à souligner à l'Assemblée que le déploiement sur le territoire communautaire du programme d'actions de la convention santé famille, adopté en séance communautaire du 23 septembre 2019, a été limité car Madame Héloïse COULON, chargée de mission pour son animation, a dû consacrer, depuis deux ans, une majeure partie de son temps à la gestion de la crise du COVID-19. Pour mémoire, cette convention s'articule autour des 4 axes suivants : accompagner les professionnels libéraux et encourager les projets innovants, renforcer la prévention et la promotion de la santé, lutter contre l'isolement et préserver l'autonomie des personnes et poursuivre une Politique Enfance-Jeunesse et Actions Solidaires et Sociales Volontaires. D'ici une quinzaine de jours une newsletter sera adressée à chaque mairie et à l'ensemble des élus communautaires pour les informer des actions qui seront mises en place au printemps tels que des ateliers thématiques pour les personnes âgées mais également différentes actions pour lutter contre leur isolement. Il est également prévu l'intervention de professionnels de santé au sein des accueils collectifs de mineurs communautaires visant à sensibiliser ce public sur différentes thématiques. Une newsletter sera éditée et diffusée 3 à 4 fois par an.

## Planning

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Lundi 11 avril 2022 à 18 h 00**

Salle des fêtes de Thenay  
Le Controis-en-Sologne

La séance levée à 19 h 40  
Le Controis-en-Sologne le 7 mars 2022  
Le Président  
**Jean-Luc BRAULT**



